



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Version du 04 novembre 2015

PLAN LOCAL D'URBANISME

ORLY

Ville d'Orly 

Publique 

even 
Conseil

 CITADIA



PLAN LOCAL D'URBANISME
ORLY

Sommaire

SOMMAIRE	3
-----------------------	----------

PREAMBULE	4
------------------------	----------

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Accompagner l'avenir et la cohésion d'Orly et garantir une
ville harmonieuse, ouverte, maillée et durable..... 4

1. AXE 1 : DYNAMISER ORLY POUR LUI DONNER UN NOUVEL ATTRAIT	6
--	----------

1.1 Dynamiser les cœurs de ville	6
--	---

1.2 Favoriser le renouvellement du tissu orlyzien	7
---	---

1.3 Mettre en œuvre les grands projets métropolitains, en respectant l'identité d'Orly.....	8
--	---

1.4 Faire de l'écologie urbaine un principe du développement urbain orlyzien	10
---	----

2. AXE 2 : PROGRAMMER LA MUTATION DE LA VILLE EN ASSURANT SES GRANDS EQUILIBRES	13
--	-----------

2.1 Poursuivre la dynamique de croissance démographique et répondre aux besoins des ménages par la production d'une offre de logements satisfaisante en quantité comme en qualité	13
--	----

2.2 Faire des équipements publics le socle des politiques éducatives, de solidarité et partage pour les habitants et usagers actuels et futurs.....	14
---	----

2.3 Maintenir la vitalité économique de la commune et permettre aux Orlysiens d'accéder à l'emploi	17
---	----

2.4 Développer la vitalité commerciale de la commune, notamment dans les centres urbains.....	18
--	----

2.5 Permettre aux usagers de se déplacer de façon vertueuse en assurant une connexion optimale entre les différents pôles d'attractivité et les quartiers.....	20
--	----

3. AXE 3 : EMBELLIR LA VILLE EN REVELANT SES POTENTIELS NATURELS, PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	23
--	-----------

3.1 Mettre en valeur le patrimoine naturel d'exception en bord de Seine	23
--	----

3.2 Asseoir l'accès et la présence de la nature en ville	23
--	----

3.3 Faire rayonner le patrimoine urbain et paysager témoin de l'identité orlysiennne	25
---	----

3.4 Maîtriser l'exposition des habitants aux risques et nuisances et garantir un cadre de vie apaisé.....	26
--	----

Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce obligatoire du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont le contenu est défini aux articles L.123-2-3 et R.123-3 du Code de l'urbanisme. Il exprime le projet politique débattu au sein du Conseil municipal.

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » (article L.123-1-3).

Le PADD est un cadre de référence à l'intérieur duquel doivent s'inscrire et s'accorder les interventions des différents acteurs tout au long de la vie du PLU, pour concourir ensemble à l'évolution souhaitée du territoire. C'est un document qui doit être simple et accessible à tous les citoyens.

Il n'a pas de portée réglementaire : il n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme. Toutefois, le règlement et le zonage du PLU doivent être cohérents avec le PADD.

Le PADD dessine les lignes de force du projet d'Orly à un horizon de 10 ans. Il fixe les principes d'évolution de la ville en intégrant les projets et les dynamiques majeures en cours de définition. Il est élaboré sur la base du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et des enjeux exposés dans le rapport de présentation du PLU. Il doit prendre en compte les grandes orientations définies au niveau supra-communal et respecter les

principes légaux du développement durable précisés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme.

Accompagner l'avenir et la cohésion d'Orly et garantir une ville harmonieuse, ouverte, maillée et durable

A une quinzaine de kilomètres au Sud de Paris, Orly, commune du Val-de-Marne s'étend sur 669 hectares et compte plus de 21 600 habitants (INSEE 2012). Son développement s'est opéré de façon exponentielle dans les années 1960, dans le contexte de l'essor de la région parisienne. Cette urbanisation par « blocs » a conduit à la production d'un territoire fragmenté, aux ruptures nombreuses (liées aux voies ferrées et à la diversité des formes urbaines). En réponse à cette situation, la Municipalité, consciente des atouts indéniables du territoire orlyzien (proximité de Paris, présence de l'aéroport, éléments paysagers remarquables...), a impulsé, dès le milieu des années 1960 la mise en œuvre d'un véritable projet de ville. Dans un premier temps, il s'agissait de structurer les tissus urbains autour de l'axe central allant de l'avenue de l'Aérodrome à la voie des Saules en passant par l'avenue Adrien Raynal. Le second temps a été consacré à la rénovation du Grand Ensemble, quasi achevée aujourd'hui sur les quartiers prioritaires (Aviateurs, Pierre au Prêtre, Tilleuls et Sablière).

Orly bénéficie d'une position stratégique, à la charnière du pôle Orly-Rungis et de la Seine-Amont, qui se traduit par l'intégration de la commune au périmètre de l'Opération d'Intérêt National d'urbanisme Orly-Rungis-Seine-Amont. Dans le contexte de nouvelles dynamiques métropolitaines, de la pénurie de logements en Ile-de-France et de la montée en puissance des préoccupations environnementales, Orly fait face à de nouveaux défis. Au-delà de la poursuite de sa structuration et de son renouvellement, elle doit s'inscrire dans des logiques de développement supra-communales et participer aux transformations de la région francilienne.

Le projet de ville répond à une ambition : accompagner l'avenir d'Orly et garantir une ville harmonieuse, ouverte, maillée et durable.

- Harmonieuse : L'harmonie entre les différents quartiers est à conforter, notamment par un traitement qualitatif et homogène des espaces publics mais aussi par la politique sociale communale ou encore le maintien du niveau d'équipements.

- 
- Ouverte : Orly doit se tourner vers ses voisines (Thiais, Villeneuve-le-Roi, Rungis...) mais aussi plus largement, vers les territoires régional voire national et international par :
 - la mise en valeur des infrastructures de transports existantes, notamment le RER C et la plateforme aéroportuaire et le développement de nouveaux réseaux : Grand Paris Express, TGV... ;
 - la mise en œuvre de grands projets, d'envergure métropolitaine, inscrivant Orly dans les logiques du Grand Paris : le bioquartier des Vœux, la mutation du SENIA...
 - Maillée – La connexion entre les quartiers orlysiens existants est à poursuivre par l'aménagement de nouvelles rues apaisées inter et intra quartiers, par de nouveaux transports en commun mais aussi par des aménagements cyclables et piétons, et des liens sont à tisser entre les futurs secteurs de développement et le reste du territoire.
 - Durable – L'environnement orlyzien doit être valorisé, qu'il s'agisse d'éléments paysagers (la Seine, les espaces verts publics comme privés) ou patrimoniaux (église Saint-Germain, école du Centre, bibliothèque Louis Bonin, château Méliès, maison de l'Enfance, lavoir, château Grignon, etc.). Par ailleurs, les projets doivent s'inscrire dans le respect des principes du développement durable (équilibre entre urbanisation et préservation d'espaces de ressourcement, éco-construction...).

Le PADD d'Orly s'articule autour de trois grands axes :

- Axe 1 : Dynamiser Orly pour lui donner un nouvel attrait.
- Axe 2 : Programmer l'évolution de la ville pour assurer ses grands équilibres.
- Axe 3 : Embellir la ville pour révéler ses potentiels naturels, paysagers et patrimoniaux.

1. Axe 1 : Dynamiser Orly pour lui donner un nouvel attrait

Orly entre dans un nouveau temps d'évolution urbaine : elle devient aujourd'hui un territoire attractif et stratégique, support de nombreux projets, s'inscrivant dans des échelles diverses : de la commune à la métropole. Les défis sont multiples : impulser et accompagner les dynamiques territoriales sans nier l'identité orlysiennne ; articuler des projets aux échelles et acteurs multiples ; assurer la complémentarité entre le renouvellement des tissus existants et la création de nouveaux quartiers ; affirmer les principes d'un développement urbain durable.

1.1 Dynamiser les cœurs de ville

1.1.1 Préserver le Vieil Orly

Le vieux bourg d'Orly, dont les premières traces remontent au IV^{ème} siècle, a conservé sa structure villageoise et constitue un élément fort de l'identité du territoire. Les éléments de patrimoine bâti (notamment l'église Saint-Germain) et urbain (bâties de bourg, alignés par rapport à la rue) mais aussi l'offre de service et d'équipements de proximité et la présence du parc Méliès en font un secteur valorisé, auquel les Orlysiens sont attachés.



Exemple de forme urbaine caractéristique du Vieil Orly – Source : Citadia Conseil

Le Vieil Orly doit être préservé et valorisé dans la mesure où il constitue un point de repère et un élément fédérateur à l'échelle du territoire communal.

Il s'agit néanmoins d'impulser :

- une redynamisation résidentielle par la mobilisation des potentiels fonciers et la mise en valeur du patrimoine bâti notamment dans les secteurs Bonin, Pasteur, Foch et des Ruelles ;
- une redynamisation commerciale et économique, en assurant la préservation et le développement de l'offre rue du Commerce mais aussi en mettant en place des actions innovantes telles que l'Institut Georges Méliès ;
- une valorisation de l'animation culturelle et de loisirs en rénovant le stade Méliès et en réorganisant la bibliothèque Bonin par exemple ;
- une requalification des espaces publics et patrimoniaux, en portant notamment une attention particulière à la réfection du parc Méliès et aux abords de l'église Saint-Germain.

1.1.2 Affirmer le Fer à Cheval comme une nouvelle centralité communale, lieu de convergence des flux et de concentration d'équipements et de services

Le secteur du Fer à Cheval constitue aujourd'hui l'une des polarités de la commune mais son caractère fédérateur reste à renforcer. Il doit devenir l'une des deux centralités (complémentaire au Vieil Orly), du nouvel Orly - un territoire aux équilibres modifiés par la création de nouveaux quartiers (les Vœux, le SENIA...), la poursuite de la rénovation urbaine et l'arrivée de nouveaux transports en commun. Il s'agira de :

- conforter et valoriser l'offre de commerces et de services existante, notamment organisée autour du centre Orlydis, par l'amélioration de l'offre commerciale et sa diversité ;
- valoriser l'offre culturelle et éducative du centre culturel Louis Aragon, de la médiathèque municipale et du futur collège Robert Desnos. Les multiples fonctions et services du Fer à Cheval doivent être développés, notamment la fonction culturelle, pour faire passer ce secteur du statut de polarité commerciale à celui de véritable centralité. La reconstruction du collège répond pleinement à cet objectif ;
- renforcer la visibilité et l'accessibilité du Fer à Cheval, en s'appuyant sur l'arrivée du tramway T9. L'aménagement d'une future station

(terminus de la ligne actuellement prévu) constitue une opportunité de renforcer l'attractivité de ce secteur et les liaisons avec les quartiers Est et Nord.



Le Fer-à-Cheval aujourd'hui – D'importants aménagements de l'espace public ont déjà été réalisés – Source : Citadia Conseil

1.1.3 Organiser le déploiement du centre-ville le long d'un réseau d'avenues dont la vocation urbaine doit être renforcée

La nouvelle centralité communale du Fer à Cheval doit se déployer le long d'axes structurants, pour assurer sa connexion avec les grands secteurs du territoire, actuels et futurs : à l'Ouest avec le Centre ancien et les quartiers pavillonnaires environnants, au Nord avec le quartier de la Pierre au Prêtre et l'habitat individuel, à l'Est avec les quartiers des Aviateurs et de la Sablière et le futur bioquartier des Vœux.

L'avenue Adrien Raynal, prolongée par l'avenue de l'Aérodrome, l'avenue des Martyrs de Châteaubriant, l'avenue Marcel Cachin et la voie des Saules devront devenir de véritables avenues urbaines, caractérisées par :

- des fronts bâtis plus homogènes, en termes de hauteur et d'implantation. Les potentiels fonciers de ces avenues constituent des opportunités de densification, à articuler avec la préservation et l'aménagement d'espaces verts et une insertion harmonieuse des constructions dans le tissu existant ;



Exemple de transformation d'un garage en opération d'habitat collectif – Avenue des Martyrs de Châteaubriant – Source : Citadia Conseil

- une mixité de fonctions, caractéristiques des espaces de centralité. Il s'agira de favoriser, le plus possible, l'implantation de commerces en rez-de-chaussée des opérations, notamment le long de l'avenue des Martyrs de Châteaubriant, afin d'assurer une continuité avec le pôle commercial majeur du Fer à Cheval ;
- un traitement qualitatif et harmonieux de l'espace public.

L'arrivée du tramway T9 constituera notamment une opportunité d'améliorer le traitement des espaces publics du Fer à Cheval.

1.2 Favoriser le renouvellement du tissu orlyzien

1.2.1 Poursuivre la rénovation urbaine pour intégrer chaque quartier et proposer un cadre de vie attractif et apaisé

Le Grand Ensemble d'Orly a connu, dès les années 1970-1980, ses premières difficultés de fonctionnement, communes à l'ensemble des quartiers d'habitat collectif massifs construits dans les années 1960. Après les actions d'amélioration du bâti et de développement social des quartiers entreprises dans les années 1980 et 1990, le programme de rénovation urbaine, initié par le quartier Calmette des la fin des années 1990 et complété en 2003, permet d'impulser de vastes opérations de recomposition urbaine sur le territoire communal. Les quartiers Pierre au Prêtre et Aviateurs ont connu ainsi une vaste rénovation (démolitions-reconstructions, création d'un maillage de rues internes, requalification des

espaces publics, résidentialisation) tandis que les quartiers Tilleuls et Sablières étaient réhabilités.

En partenariat avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) et les bailleurs sociaux notamment, il s'agit de conduire la deuxième phase de projet de rénovation urbain du Grand ensemble par le renouvellement du secteur Nord avec les quartiers des Navigateurs, des Lopofa et de Calmette. Des actions diversifiées seront menées : démolitions-reconstructions, constructions neuves, requalification et diversification de l'offre d'habitat, amélioration de la qualité des espaces résidentiels et des espaces publics.

1.2.2 Créer le quartier des Roses

Dans le contexte de pénurie de logements et de foncier en Ile-de-France, le secteur des Roses, situé en limite Nord de la commune, à proximité immédiate de Thiais, apparaît comme un véritable potentiel pour réaliser des logements de qualité et participant à la mixité urbaine et sociale de la commune. Il s'agit de concevoir un projet d'aménagement à dominante résidentielle, en veillant à préserver une partie des espaces boisés et paysagers du site, dans le respect des orientations du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, avec notamment l'aménagement d'un espace vert public de plus d'un hectare. Ce dernier doit constituer un support de biodiversité mais aussi d'usages sociaux variés et contribuer à la qualité du cadre de vie.

Le développement urbain du secteur des Roses doit permettre de répondre aux besoins des ménages, actuels comme futurs, notamment par la réalisation d'une résidence sénior. Les nouvelles constructions se feront en cohérence avec le tissu pavillonnaire environnant.

1.2.3 Maîtriser les évolutions spontanées dans les quartiers pavillonnaires

Les secteurs d'habitat individuel sont souvent considérés, à tort, comme des espaces sclérosés, éloignés de toute dynamique urbaine. Dans le contexte de l'exigence nationale de renouvellement urbain, de « refaire la ville sur la ville » (afin de limiter l'extension urbaine massive), les quartiers pavillonnaires apparaissent comme des lieux possibles d'évolutions maîtrisées. Depuis quelques années, en réponse aux besoins des ménages et à la tension sur le marché immobilier francilien, de nouvelles constructions et / ou extensions voient le jour dans le tissu

pavillonnaire orlyzien, entraînant de fait une densification spontanée du tissu pavillonnaire.

La révision du PLU entend maîtriser ce processus mais rendre possible la réalisation de nouveaux bâtis principaux et autoriser les extensions des constructions existantes, notamment pour accompagner les évolutions familiales des ménages : arrivée d'un enfant, accueil d'un parent âgé...

Cependant, cette évolution des quartiers pavillonnaires doit être encadrée et rendue acceptable par :

- la préservation d'une partie des cœurs d'îlots verts qui fondent l'identité de ces secteurs et la qualité du cadre de vie ;
- la bonne insertion des projets dans les formes architecturales et urbaines existantes ;
- un équilibre dans l'offre de stationnement.

1.3 Mettre en œuvre les grands projets métropolitains, en respectant l'identité d'Orly

Le visage d'Orly en 2025 doit répondre à des besoins à plusieurs échelles, d'une part, en permettant aux Orlysiens actuels de réaliser leurs parcours résidentiels sur la commune, d'autre part, d'accueillir au sein de la métropole de nouveaux Orlysiens. Au-delà de la strate communale, Orly s'engage à contribuer au développement et à l'équilibre métropolitains en :

- participant à l'effort de production régionale de logements, sous la forme d'une extension urbaine maîtrisée et dans le respect de la garantie d'une bonne insertion des projets dans les tissus urbains existants ;
- en ayant l'assurance, à l'échelle du bassin de vie francilien, de l'équilibre entre l'habitat et l'emploi.

1.3.1 Permettre le développement du projet Cœur d'Orly, en lien étroit avec la modernisation de l'aéroport

Porté par Aéroports De Paris, le projet Cœur d'Orly doit accompagner le déploiement de la plateforme aéroportuaire en assurant une meilleure intégration dans le territoire métropolitain et en développant également

des services utiles et accessibles aux Orlysiens et aux populations riveraines, en contribuant notamment à la croissance des emplois locaux.

Cœur d'Orly doit constituer, à terme, un quartier d'affaire et de services de référence à l'échelle Sud parisienne : des bureaux, un centre commercial, des services et un pôle hôtelier sont prévus pour satisfaire aux demandes des usagers. Les aménagements déjà réalisés et ceux prévus répondent à des ambitions élevées en matières d'excellence environnementale, de qualité du cadre de travail, d'équipements et d'accessibilité. En effet, dans le cadre du développement du réseau du Grand Paris Express, deux lignes de métro doivent desservir le site : la ligne 14 à la station Pont de Rungis au Nord et la ligne 18 avec une station « aéroport » au Sud, venant compléter l'offre existante du tramway T 7.

Si Orly souhaite le maintien de son aéroport éponyme et le développement des activités aéroportuaires, celui-ci doit se faire dans la réglementation actuelle (maintien du couvre-feu, plafonnement des mouvements annuels, etc.) afin de ne pas amplifier les importantes nuisances dont souffrent les riverains de l'aéroport.



Vue du projet - Source : coeurdorly.com

1.3.2 Permettre le renouvellement du SENIA et sa bonne insertion avec ses abords

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Orly-Rungis-Seine-Amont, il s'agit de favoriser le renouvellement du site du SENIA, actuellement uniquement occupé par des activités économiques, en un site accueillant de multiples fonctions urbaines (habitat, commerces, activités...), en lien avec le développement du pôle multimodal de Pont de Rungis (RER C, arrivée de la ligne 14...), à proximité immédiate du site.

La réalisation d'un nouveau quartier mixte, composé de logements, d'équipements mais aussi d'activités intégrées au tissu urbain doit

s'accompagner de réflexions poussées sur les franges du site afin d'assurer sa bonne insertion.



Activités du SENIA actuellement - Source : Citadia Conseil

1.3.3 Créer le bioquartier des Vœux

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Orly-Rungis-Seine-Amont, le projet des Vœux répond à l'ambition de tourner Orly vers la Seine par la création d'un quartier attractif, vitrine d'un nouvel urbanisme associant aménagement urbain, valorisation du paysage et préservation de la biodiversité. Il s'agit donc de :

- désenclaver le site et de le relier au reste de la commune, notamment aux quartiers de la Sablière et des Aviateurs mais aussi à la gare des Saules et au Fer à Cheval grâce à l'arrivée du tramway T9 ;
- valoriser le paysage et l'environnement par l'aménagement d'accès facilités à la Seine, par la création d'un parc urbain, gage de qualité du cadre de vie pour les futurs habitants et usagers du site ;
- développer un nouveau quartier à dominante résidentielle, tout en maintenant et développant les activités économiques existantes et spécifiques aux Bords de Seine (préservation de l'usine des eaux de Paris et des structures du Port autonome de Paris) et en prévoyant les équipements et les services nécessaires aux habitants.



Site des Vœux a : l'usine des Vœux et la darse – Source : DREIF et EPAORSA, 2008

1.4 Faire de l'écologie urbaine un principe du développement urbain orlyzien

Le territoire Orlyzien, porteur de nombreux projets de développement, se veut garant du respect et de la mise en valeur de son environnement. Les projets de quartiers du Cœur d'Orly et des Roses ainsi que le bioquartier des Vœux seront des témoins de cet engagement. Les principes de l'écologie urbaine répondent à cet enjeu, en tentant de limiter les impacts environnementaux des transformations du territoire et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

1.4.1 Soutenir l'émergence d'un urbanisme durable

Dans le cadre des projets de développement communaux, l'objectif sera d'assurer une prise en compte des enjeux environnementaux en amont des projets et inciter à la Haute Performance Environnementale qui valorise l'image et l'attractivité de la ville. Les projets du bioquartier des Vœux, les quartiers des Roses et de Cœur d'Orly s'inscriront dans cette volonté et déclineront des mesures en faveur de l'exemplarité sur les plans de l'énergie, de la gestion de l'eau, des espaces verts, etc.

1.4.2 Assurer la préservation des espaces verts publics existants

Dans les secteurs déjà urbanisés en mutation, le projet prendra en compte les objectifs de Trame Verte et Bleue et notamment l'exigence de préservation des parcs, jardins et squares publics, mais aussi la préservation des cœurs d'îlots végétalisés, d'alignements d'arbres afin d'assurer le maintien de la qualité du cadre de vie et des potentiels écologiques existants. Le PLU devra veiller à assurer à tous les Orlysiens la proximité d'un espace vert accessible et valorisé.

1.4.3 Créer de nouveaux espaces verts à l'occasion des grands projets pour renforcer l'identité paysagère d'Orly

En parallèle des initiatives de protection des espaces verts publics existants, des mesures en faveur du renforcement de la trame verte communale seront adoptées. Il s'agira de :

- développer des espaces verts au sein de chaque projet, plusieurs solutions seront explorées à ce titre : sur les espaces publics, en cœur d'îlot, en façade, etc. ;
- garantir des espaces non imperméabilisés importants, qui en plus de leur fonction de support pour la trame végétale, présentent des avantages pour la gestion alternative des eaux pluviales et limitent le risque d'inondation par ruissellement qui touche une large partie du territoire communal.

1.4.4 Réduire à son minimum l'empreinte écologique globale du développement urbain engagé

Les parties du territoire orlyzien sujettes à un développement urbain s'inscriront dans une volonté de réduction optimale des impacts potentiels sur l'environnement et des ressources naturelles. Que ce soit sur les secteurs en renouvellement ou les futurs quartiers et le bioquartier, il s'agira de :

- limiter l'imperméabilisation des sols en prévoyant des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales qui permettent la maîtrise du ruissellement tout en s'intégrant à la trame paysagère ;

- 
- poursuivre la bonne gestion des déchets dans la continuité des initiatives de prévention et en assurant une collecte et un traitement optimisés ;
 - optimiser la gestion de l'assainissement ;
 - lutter contre le gaspillage d'eau potable par la généralisation de l'emploi de dispositifs favorisant les économies d'eau ;
 - limiter le développement urbain en extension.

Orly porte de nombreux projets visant à la fois le développement résidentiel et économique de la commune et dispose d'un tissu urbain constitué présentant des potentiels de renouvellement urbain. Le développement de l'offre d'habitat et d'activités à Orly sera en très grande partie réalisé au travers d'opérations de renouvellement, permettant de limiter la mobilisation d'emprises foncières non construites.

Cependant, deux projets sont néanmoins prévus sur des espaces aujourd'hui non occupés, en friche : le quartier des Roses et le bioquartier des Vœux. Sur les 22 hectares de ces secteurs (soit 3% de la superficie communale), seul 1,4 hectare sont des espaces pouvant être qualifiés de forestier (friches urbaines non entretenues).

1.4.5 Inscrire tout le territoire dans la transition énergétique

La démarche nationale pour la lutte contre le changement climatique se traduit à l'échelle locale par des actions en faveur de la sobriété énergétique. Le but est de minimiser les besoins énergétiques du territoire et de répondre à ses besoins par les moyens les plus sobres possibles. Il s'agira pour Orly :

- en priorité, de soutenir la réhabilitation énergétique du bâti existant et d'optimiser la présence des réseaux de chaleur géothermique ;
- également, d'intégrer des objectifs énergétiques ambitieux dans les projets urbains majeurs.



Dynamiser les cœurs de ville

 Préserver et valoriser le centre ancien

 Affirmer le Fer à Cheval comme nouvelle centralité

 Organiser le déploiement du centre-ville le long d'un réseau d'avenues urbaines

Favoriser le renouvellement du tissu orlyzien

 Poursuivre la rénovation urbaine

 Maîtriser les évolutions spontanées dans le pavillonnaire

Mettre en oeuvre les grands projets

 Accompagner la création de nouveaux quartiers

 Favoriser le développement de Cœur d'Orly dans un projet global de modernisation de la plateforme aéroportuaire

Soutenir l'émergence d'un urbanisme durable

 Transition énergétique, limitation de l'empreinte écologique, valorisation paysagère, renforcement des espaces verts



2. Axe 2 : Programmer la mutation de la ville en assurant ses grands équilibres

Le nouveau visage d'Orly se dessinera au cours des 10 prochaines années, entre évolutions locales et dynamiques métropolitaines. La commune va se transformer. De nouveaux logements, de nouveaux emplois et de nouveaux transports en commun vont voir le jour et modifier le fonctionnement urbain. Des espaces auparavant périphériques vont devenir de nouvelles polarités orlysiennes (les Vœux ou le SENIA par exemple). Les équilibres de la commune risquent d'être bouleversés si les conséquences de ces évolutions, en termes d'équipements, de commerces et d'usages de l'espace public (circulation, stationnement...) ne sont pas envisagées dans le PLU.

2.1 Poursuivre la dynamique de croissance démographique et répondre aux besoins des ménages par la production d'une offre de logements satisfaisante en quantité comme en qualité

2.1.1 Poursuivre la dynamique de la croissance démographique, en renforçant l'attractivité du territoire

Depuis le début des années 2000, la croissance démographique orlytienne s'est relancée. Cependant, le solde migratoire (différence entre les ménages arrivants sur le territoire et ceux le quittant) demeure négatif.

Il s'agit d'inscrire Orly dans la poursuite de la croissance de sa population et de valoriser les projets et actions de revitalisation du territoire communal, afin de diversifier le profil démographique orlytien et notamment d'attirer des habitants d'âge moyen (entre 30 et 50 ans).

Les secteurs des Vœux, du SENIA et du secteur Nord des Navigateurs, des Lopofa et de Calmette seront les sites privilégiés de la croissance résidentielle et donc démographique.

2.1.2 Participer à l'effort régional de production de logements et répondre aux besoins des habitants, actuels et futurs

Le logement est une préoccupation prépondérante pour les Orlysiens, et plus largement pour les Franciliens. La municipalité d'Orly s'est déjà engagée dans de vastes actions de réhabilitation du parc de logements existants et dans la construction de nouvelles habitations. Elle s'engage aujourd'hui à conforter ses efforts et à poursuivre les objectifs de production de logements affichés dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), au-delà de la durée du PLH. Il s'agit de réaliser 250 logements neufs par an d'ici 2025 et, ainsi, de contribuer à diversifier au mieux le parc d'habitat et à renforcer la mixité (sociale et spatiale) dans tous les quartiers. Pour permettre à tous des conditions de logements décentes et la réalisation de parcours résidentiels fluides, sont visés :

- la production d'un tiers de logements sociaux, d'un tiers de logements intermédiaires (en locatif et en accession sociale à la propriété) et d'un tiers de logements relevant du marché libre ;
- le renforcement de l'offre en petits et moyens logements (du T1 au T3), constituant des premières étapes et des réponses au desserrement des ménages (baisse du nombre de personnes occupant un logement) ;
- la réponse aux besoins des publics spécifiques, notamment les étudiants et les séniors ;

Au-delà de la construction de nouveaux logements, il s'agit également de favoriser la réhabilitation des logements existants, particulièrement les plus anciens.

2.2 Faire des équipements publics le socle des politiques éducatives, de solidarité et partage pour les habitants et usagers actuels et futurs

L'ambition affichée de la Municipalité vise à offrir à tous un bon niveau d'équipements et de services à l'échelle de tous les quartiers, socle de la politique de solidarité et de cohésion sociale qu'elle a initiée.

2.2.1 Optimiser les équipements existants

Orly dispose d'équipements nombreux et diversifiés qui doivent être mis en valeur. Il s'agit :

- d'assurer leur bon fonctionnement et leur gestion optimale ;
- de permettre leur accès par les transports en commun et les modes doux ;
- de valoriser leurs abords pour les rendre visibles et attractifs, par un traitement qualitatif des espaces publics, par l'aménagement d'espaces végétalisés ou encore la mise en place d'une signalétique adaptée.



La maison des P'tits Loup'ings, exemple d'équipement de proximité formant le nouveau centre du quartier de la Pierre au Prêtre – Source : Ville d'Orly

2.2.2 Assurer les besoins scolaires identifiés, conséquence de la croissance urbaine à venir

La production de nouveaux logements et l'arrivée de ménages supplémentaires à Orly doit conduire la ville à anticiper l'adaptation des équipements scolaires pour garantir la satisfaction des besoins. Il s'agit :

- d'optimiser les capacités des écoles Jean Moulin, du Centre, Joliot Curie et Paul Eluard et d'optimiser le foncier aux abords des écoles ;
- mais aussi d'envisager la création d'équipements scolaires dans les secteurs de projets (le SENIA, les Vœux) et dans le tissu urbain déjà constitué, du fait du renouvellement (dans le Centre ancien par exemple).



Ecole du Centre – Source : Ville d'Orly

2.2.3 Favoriser dans les nouveaux projets la réalisation d'équipements de tout type et veiller à leur bonne insertion urbaine

Le développement du parc de logements à Orly doit s'accompagner du maintien du bon niveau d'équipements. Des réflexions devront être entreprises avec les porteurs de projets sur l'opportunité de prévoir des équipements scolaires, sportifs, sociaux ou encore de santé. Les nouvelles constructions devront être parfaitement intégrées à leur environnement.

2.2.4 Accompagner le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune

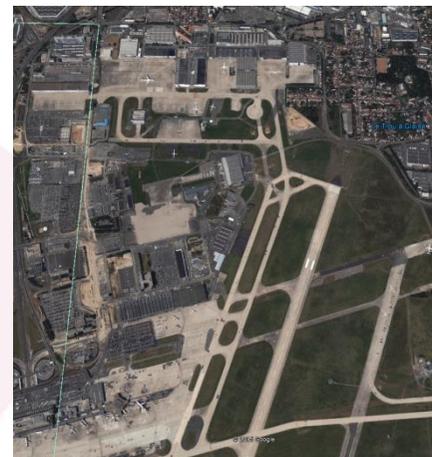
Le numérique a profondément modifié les paysages économiques et sociétales. Les services et usages proposés par l'internet sont désormais ancrés dans la vie personnelle et professionnelle. Aujourd'hui, les usages sont multiples et de plus en plus développés (images, vidéos, visioconférence...) et nécessitent donc des infrastructures performantes. La prise en compte des communications électroniques dans la réflexion sur le développement du territoire est un enjeu majeur. L'accès à un réseau en termes de débit et de qualité de service est devenu un critère d'attractivité déterminant, à la fois pour les habitants et pour les acteurs économiques, et place les territoires en concurrence. L'essor de la fibre optique permettra notamment d'envisager le développement du télétravail et la création d'un éventuel télécentre, permettant de rapprocher lieux d'habitation et de travail.

La Ville d'Orly aspire à la couverture en très haut débit et en fibre optique de l'ensemble de son territoire à horizon 2025, dans le respect du Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique du Val-de-Marne.

2.2.5 Faire des équipements de la plateforme aéroportuaire et du quartier du Pont de Rungis des lieux de services pour les Orlysiens et non uniquement pour leurs usagers

La plateforme aéroportuaire occupe un tiers de la superficie communale mais demeure déconnectée du reste du territoire. Pour renforcer l'intégration de ce secteur à la ville, il s'agit :

- d'accompagner le projet Cœur d'Orly, offrant de nouveaux commerces et services aux usagers de l'aéroport, aux actifs des futurs bureaux mais aussi aux Orlysiens ;
- de permettre des accès facilités à la plateforme aéroportuaire, en s'appuyant notamment sur le projet de requalification du SENIA et l'arrivée de la ligne 14 à la station Pont de Rungis mais aussi en promouvant l'option Sud du tracé du transport en commun en site propre SENIA-Orly et en promouvant le prolongement du tramway T9 depuis le Fer à Cheval jusqu'à l'aéroport.



Plateforme aéroportuaire – Source : Google Earth © Google 2015

Dans le cadre de la mutation du SENIA et de l'arrivée d'une ligne du Grand Paris Express à la gare du Pont de Rungis, il s'agira de veiller à la bonne accessibilité des futurs équipements et services de ce secteur à tous les Orlysiens, notamment par le prolongement du tramway T9.

Faire des équipements publics le socle des politiques éducatives, de solidarité et de partage pour les habitants et les usagers actuels et futurs

Ville d'Orly

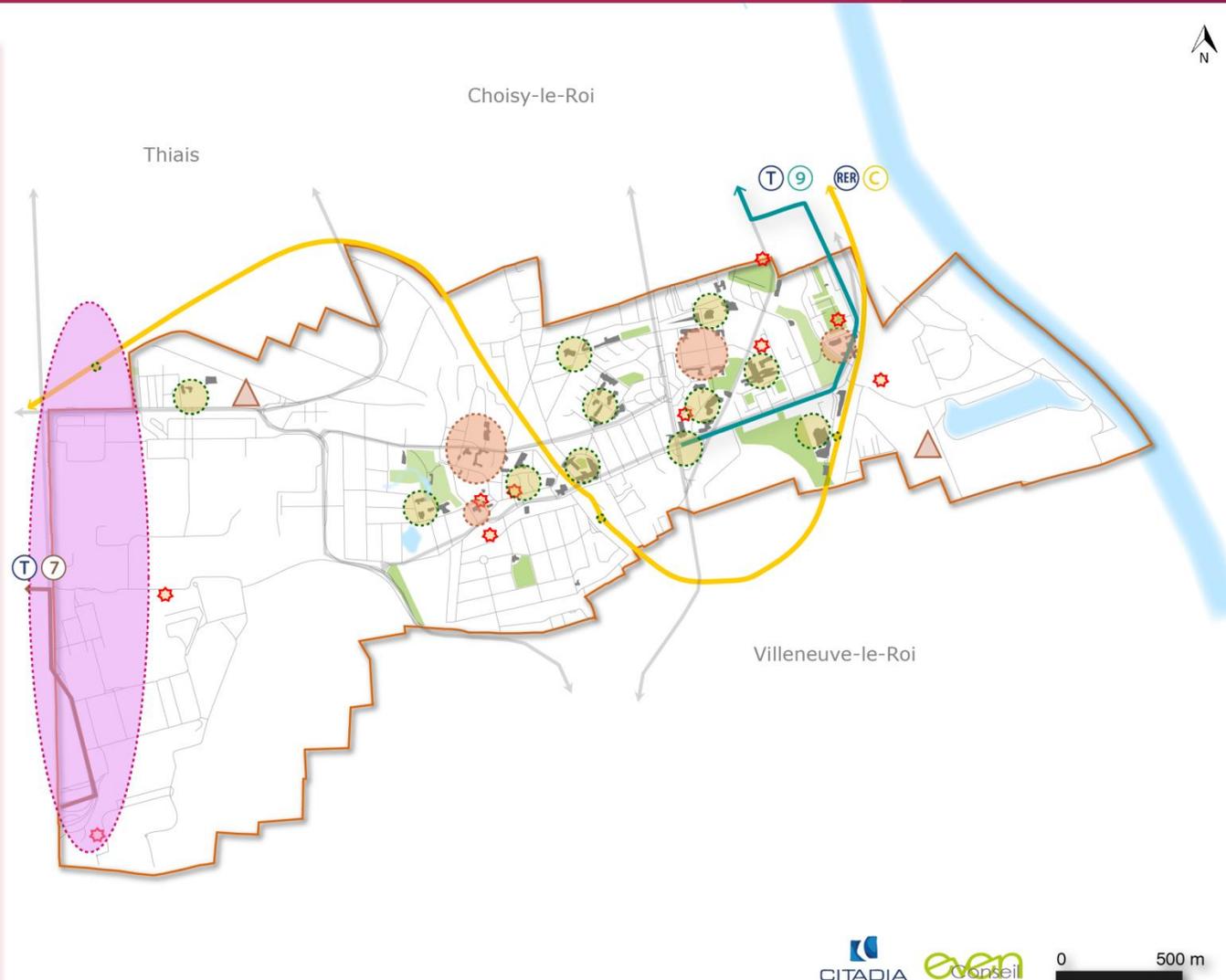


Optimiser les équipements existants

-  Assurer leur bon fonctionnement, leur accessibilité et leur attractivité
-  Permettre leur accès par les transports en commun et les modes doux

Assurer les besoins scolaires identifiés

-  Optimiser les capacités scolaires de certains établissements permettant de répondre aux besoins actuels
-  Création de nouveaux établissements dans les nouveaux quartiers
-  Favoriser dans les nouveaux projets la réalisation d'équipements de tout type et veiller à leur bonne intégration urbaine
-  Accompagner le développement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal
-  Faire des équipements de la plateforme aéroportuaire et de Pont de Rungis des lieux de service pour les Orlysiens



CITADIA

even
Conseil

0 500 m

2.3 Maintenir la vitalité économique de la commune et permettre aux Orlysiens d'accéder à l'emploi

2.3.1 Conforter les activités existantes tout en permettant leurs évolutions, voire leurs mutations, et améliorer l'image des secteurs d'activités

La production de nouveaux logements ne doit pas se faire au détriment de l'équilibre habitat/emploi du territoire communal. Il s'agit donc de maintenir :

- la zone d'activités des Navigateurs ;
- la zone située au Nord de la Plateforme aéroportuaire ;
- l'usine d'Eaux de Paris et le Port Autonome de Paris (et d'intégrer leurs activités dans le cadre du projet du bioquartier des Vœux).

Parallèlement, le devenir de certains espaces d'attractivité est repensé. C'est le cas pour le SENIA, dont la mutation va conduire à l'aménagement d'un nouveau quartier mixte. Cependant, une partie des activités économiques sera conservée, particulièrement au Nord de la zone. Quant à la zone des Chaudronniers, la partie Sud peut garder une vocation économique, intégrée au développement industriel déjà en cours mais en limitant les nuisances avec le voisinage. La mutation de la partie Nord longeant l'avenue de l'Aérodrome pourra être envisagée.



Plateforme du Port autonome de Paris sur le site des Vœux – Source : Citadia Conseil

2.3.2 Encourager l'accueil de nouvelles activités, notamment en lien avec les secteurs innovants déjà présents à Orly

Afin de contribuer à l'objectif du Contrat de Développement Territorial du territoire du Grand Orly (comprenant 13 communes) de création de 3 000 emplois par an et de conforter l'attractivité économique d'Orly, il s'agit d'encourager l'accueil de nouvelles activités :

- notamment tournées vers l'innovation, en lien avec les entreprises déjà présentes sur le territoire et les établissements d'enseignement supérieur tels que l'école Méliès et le Centre des formations industrielles ;
- diversifiées, afin de constituer des opportunités d'emplois pour la population active orlysiennne ;
- permettant à de jeunes entrepreneurs de se lancer. Il pourrait être développé une offre immobilière spécifique dans le cadre des projets.

2.3.3 Maîtriser le développement de petites activités dans le tissu mixte de la ville

Le tissu économique orlyzien n'est pas uniquement composé de vastes zones d'activités. Un certain nombre d'entre elles sont implantées dans le tissu mixte, à dominante résidentielle. Il s'agit de maîtriser le développement de ces petites structures d'activités, notamment artisanales, afin de garantir la bonne cohabitation avec les logements environnants, sans pour autant interdire leur installation.

2.3.4 Faciliter les accès aux grands pôles d'emplois du territoire par tous types de moyens, en favorisant l'usage des transports en commun et des modes doux

Afin de s'inscrire dans les logiques du développement durable (en limitant le recours à la voiture individuelle) mais également de permettre un accès facilité aux Orlysiens aux emplois présents sur le territoire communal il s'agit :

- d'accompagner l'arrivée du tramway T9 et de promouvoir son prolongement jusqu'au SENIA et à la plateforme aéroportuaire, pôles d'emplois majeurs,

- d'envisager, dans le cadre des projets notamment, l'aménagement de liaisons douces (piétonnes et cyclables) sécurisées vers les zones d'emplois.

L'accès de tous les Orlysiens aux emplois du pôle Orly-Rungis doit être une priorité et constituer le socle de la politique de développement économique de la commune.

2.4 Développer la vitalité commerciale de la commune, notamment dans les centres urbains

2.4.1 Maintenir l'armature commerciale existante

Le commerce constitue un élément essentiel de l'animation des quartiers et de la qualité du cadre de vie. Il s'agit de maintenir les pôles commerciaux existants sur le territoire.

- les pôles majeurs : l'offre commerciale du Vieil Orly doit être confortée et redynamisée tandis que l'offre du Fer à Cheval doit être valorisée et requalifiée ;
- les pôles secondaires : de proximité, ils viennent compléter l'offre des deux pôles majeurs. Il s'agit de maintenir les commerces aux abords des gares d'Orly ville et des Saules, du pôle de la Pierre-au-Prêtre, en l'intégrant à la dynamique de diffusion de la centralité du Fer à Cheval et du pôle Calmette-Terrasse.

2.4.2 Asseoir la nouvelle centralité du Fer à Cheval comme pôle commercial majeur et de qualité

Dans le cadre de l'ambition municipale de faire du Fer à Cheval une nouvelle centralité communale, un travail de valorisation et de diversification de l'offre commerciale du secteur doit être accompli.

2.4.3 Développer les commerces dans le cadre des projets

Afin de garantir une offre commerciale de proximité pour tous, le développement de commerces dans les nouveaux projets devra être envisagé. Il s'agit :

- de favoriser l'implantation de commerces dans le bioquartier des Vœux et le site du SENIA,
- d'accueillir le développement de commerces dans le projet Cœur d'Orly et surtout de faciliter leur accès par les Orlysiens.



Commerces du projet Cœur d'Orly – Source : coeurdorly.com

Maintenir la vitalité économique, développer la vitalité commerciale et permettre aux Orlysiens d'accéder à l'emploi

Ville d'Orly



Conforter les activités existantes tout en permettant leur évolution

-  Maintenir et valoriser les zones d'activités existantes
-  Maintenir les activités du port d'Orly
-  Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers dans le cadre de la rénovation urbaine
-  Encourager l'accueil de nouvelles activités notamment innovantes
-  Maîtriser le développement des petites activités dans les secteurs mixtes
-  Asseoir la nouvelle centralité commerciale du Fer à Cheval
-  Maintenir l'armature commerciale existante et développer les commerces dans les nouveaux quartiers
-  Renforcer l'intégration de la plateforme aéroportuaire à la ville



2.5 Permettre aux usagers de se déplacer de façon vertueuse en assurant une connexion optimale entre les différents pôles d'attractivité et les quartiers

2.5.1 Accompagner et influencer sur les projets de transports collectifs d'envergures métropolitaine et nationale

L'inscription d'Orly dans les logiques du développement durable et de fonctionnement métropolitain mais aussi l'assurance d'un bon niveau de service pour tous passent par l'amélioration du niveau de desserte du territoire.

Il s'agit :

- d'exiger la modernisation du RER C, desservant actuellement deux gares sur le territoire communal (Orly Ville et les Saules) mais souffrant de nombreux dysfonctionnements ;
- d'accompagner l'arrivée de deux lignes dans le cadre du Grand Paris Express : la ligne 14 du métro à la station Pont de Rungis et la ligne 18 à l'aéroport d'Orly ;
- de faire des gares desservant le territoire de véritables pôles multimodaux, en encourageant notamment la création de nouveaux accès aux gares d'Orly Ville et des Saules permettant de s'y rendre plus facilement à pied ou à vélo pour un plus grand nombre d'usagers ;
- de soutenir le projet de tramway T9 en promouvant le prolongement de son tracé au-delà du terminus prévu au Fer à Cheval, jusqu'à la station Pont de Rungis et à la plateforme aéroportuaire et en contribuant aux réflexions sur la réorganisation du réseau de bus ;
- de promouvoir l'option Sud du tracé du transport en commun en site propre SENIA-Orly pour permettre un meilleur maillage de la partie Ouest du territoire communal ;
- de promouvoir l'implantation d'une gare TGV sur le site de la plateforme aéroportuaire ;
- d'affirmer le principe d'un franchissement de la Seine sur Orly privilégiant les transports en commun et les modes doux.



Gare d'Orly ville – accès actuel – Source : Citadia Conseil

2.5.2 Atténuer les coupures urbaines

Les connexions entre les quartiers actuels doivent être renforcées et celles entre les quartiers existants et futurs anticipées. Afin de limiter les ruptures urbaines, il s'agit de :

- développer le réseau de liaisons douces communal,
- retrouver des liens avec la Seine, notamment par des aménagements dans le cadre du bioquartier des Vœux,
- poursuivre la réalisation de logement de type petits collectifs et maisons de ville par exemple afin de ménager des transitions douces entre le Grand Ensemble et les secteurs d'habitat pavillonnaire,
- s'appuyer sur les projets pour ménager de nouvelles transitions entre les quartiers : entre le SENIA et le tissu résidentiel environnant (secteur du Chemin des Carrières), entre la plateforme aéroportuaire et le reste de la ville (franges aéroportuaires), entre les activités et l'habitat...

2.5.3 Valoriser les axes structurants du territoire, actuels et futurs

La dimension urbaine des grands axes de la commune doit être confortée voire créée afin de permettre la lisibilité du territoire et d'encourager son attractivité. Le traitement harmonieux et qualitatif de l'ensemble des espaces publics de la commune doit être recherché. Sur certains axes, un travail particulier d'amélioration du partage de la voirie est souhaité pour permettre la cohabitation sécurisée des voitures, des cyclistes et des piétons. C'est le cas pour l'avenue Marcel Cachin, l'avenue de la Victoire et la route Charles Tillon, l'avenue des Martyrs de Châteaubriant, la voie des Saules, l'avenue Adrien Raynal et l'avenue de l'Aérodrome.



Par ailleurs, la valorisation des grands axes du territoire passe aussi, sur certains d'entre eux, par la constitution de véritables fronts bâtis, structurant l'espace et occupés par des fonctions urbaines mixtes (habitat, commerces en rez-de-chaussée...). L'avenue des Martyrs de Châteaubriant est particulièrement concernée par cette orientation.

2.5.4 Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture

En complément de l'amélioration et du développement du réseau de transports en commun et de la structuration du réseau d'avenues urbaines du territoire orlysiens, des pratiques visant à réduire l'usage de la voiture individuelle doivent être favorisées.

La pratique des modes doux (déplacements piétons et cyclistes) doit être encouragée par le développement de liaisons connectées entre elles et sécurisées, permettant de relier les polarités de la commune et de limiter la saturation, actuelle et projetée, de l'espace public et de réduire les pollutions et les conflits d'usages.

Il s'agit également de permettre le développement de nouvelles pratiques de l'automobile en :

- s'appuyant sur le développement des nouveaux réseaux de transports structurants,
- incitant à l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- sensibilisant les Orlysiens et usagers du territoire aux pratiques collectives de l'automobile, notamment pour les déplacements domicile-travail (autopartage, covoiturage...).

Il s'agit enfin d'encadrer le stationnement afin d'encourager le recours à d'autres modes de transports et à favoriser une meilleure gestion de l'espace public pour tous les usagers. Cela passe notamment par la limitation des places de stationnement dans les opérations de bureaux, en accord avec le Plan de Déplacements Urbains de la région Ile-de-France mais aussi de favoriser la mutualisation des parcs de stationnement ouverts au public et de lutter contre le stationnement illicite sur l'espace public.

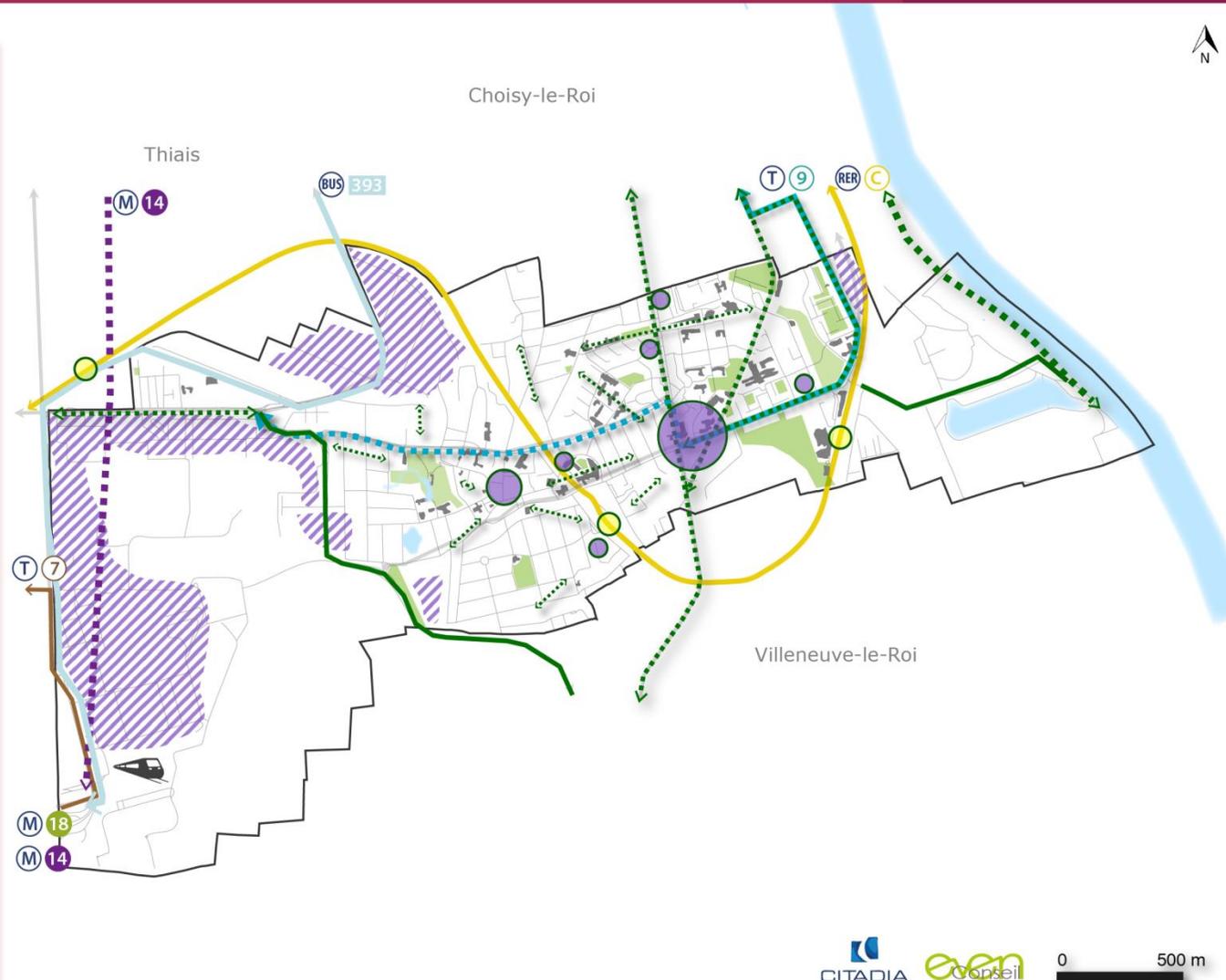


Accompagner et influencer sur les projets de transports collectifs métropolitains et nationaux

-  Exiger la modernisation du RER C
-  Favoriser l'accueil des deux lignes du Grand Paris Express
-  Soutenir le tramway T9 et son prolongement jusqu'à l'aéroport
-  Favoriser la prolongation du TCSP 393
-  Promouvoir l'implantation de la future gare TGV de l'aéroport

Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture

-  S'inscrire dans le schéma départemental des itinéraires cyclables et développer les modes doux
-  Faire des gares de véritables pôles multimodaux favorisant le rabattement des modes doux
-  Favoriser le rabattement des modes doux vers les secteurs d'activités, les commerces et les services



3. Axe 3 : Embellir la ville en révélant ses potentiels naturels, paysagers et patrimoniaux

Orly présente un capital paysager très riche composé d'une part des berges de Seine, mais également de la trame d'espaces de nature présents dans le tissu urbain, public et privé qui côtoie un ensemble d'éléments de patrimoine bâti remarquable, dans le Vieil Orly, les quartiers pavillonnaires, etc. Désireuse d'offrir un cadre de vie de qualité et renouvelé aux Orlysiens d'aujourd'hui et de demain, la ville fait de la reconnaissance et de la valorisation de ses atouts paysagers un des objectifs majeurs de son Plan Local d'Urbanisme, à l'articulation avec les objectifs de développement urbain durable nécessaires au dynamisme territorial.

3.1 Mettre en valeur le patrimoine naturel d'exception en bord de Seine

Orly jouit d'une situation en bord de Seine, favorable à la présence d'une biodiversité riche. Le secteur est orlyzien est de surcroît peu urbanisé, il constitue ainsi une zone d'intérêt écologique important, notamment autour de la darse, qu'il conviendra de protéger et valoriser. Le cours de la Seine correspond également à un corridor écologique régional que les orientations communales prennent en compte :

- en « révélant » le potentiel nature-écologie lié à la Seine à Orly, et en le faisant connaître au plus grand nombre : développer des aménagements doux de qualité en bord de Seine dans la continuité du projet de véloroute permettant de découvrir et de se promener dans ce secteur d'intérêt tout en préservant et restaurant l'écosystème en place ;
- en valorisant le corridor écologique régional de la Seine, notamment par la participation à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine dans le respect des engagements partenariaux (SDAGE, Plan Bleu,...). Cela passe notamment par le soutien à la réhabilitation des berges de Seine vis-à-vis de l'artificialisation et de l'érosion ;

- en protégeant autant que possible les composantes naturelles remarquables des bords de Seine : améliorer d'une part la connaissance du patrimoine écologique dans ce secteur, et protéger les éléments remarquables. Cela concernerait notamment les boisements du sud de la Darse en bord de Seine, la Darse, et les autres milieux les plus humides. Dans le cadre du bioquartier des Vœux, il est attendu un approfondissement de la connaissance de la biodiversité et un renforcement de sa présence parallèlement aux aménagements urbains.

3.2 Asseoir l'accès et la présence de la nature en ville

3.2.1 Assurer une trame verte et bleue structurante constituée d'un réseau en pas japonais composé des espaces verts publics et privés et des points d'eau

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire, composé de « réservoirs de biodiversité » et de « corridors écologiques », permettant de préserver et restaurer l'intérêt écologique d'un espace à long terme.

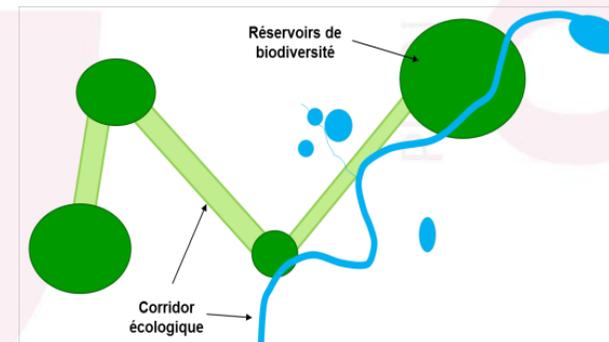
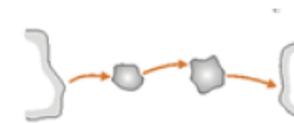


Schéma du fonctionnement de la Trame Verte et Bleue - Source : Even Conseil



Pas japonais

Schéma de principe de la Trame Verte et Bleue en pas japonais - Source : Even Conseil



Les espaces publics et privés ont un rôle à jouer dans la Trame Verte et Bleue. Les corridors écologiques peuvent être linéaires ou en « pas japonais » (alternance de zones refuges non connectées au sol) : les parcs publics, les jardins privés, les mares, participent à la Trame Verte et Bleue.

Le territoire d'Orly étant caractérisé par la présence d'éléments de ruptures urbaines, de réels linéaires écologiques ne pourront être constitués qu'en berges de Seine et le long des voies ferrées, le reste du territoire étant plutôt concerné par un système en pas japonais. Ces continuités écologiques seront renforcées :

- en assurant la protection et la valorisation de l'offre actuellement très fournie de parcs et squares publics, et en développant leur potentiel écologique. Profiter notamment de la requalification du parc Méliès, du parc Cachin, du parc des Roses pour renforcer leur potentiel écologique.
- en assurant la préservation d'une trame fournie d'espaces verts privés, qui constituent des zones « refuges » pour la nature en ville, et qui doivent participer au renforcement de la qualité du cadre de vie à Orly ;
- en assurant, tant que possible, des connexions entre ces espaces, notamment par les arbres d'alignement le long des axes.

3.2.2 Saisir les opportunités offertes par les grands projets de la ville pour renforcer la trame verte structurante

La dynamique de renouvellement et de développement urbain présente à Orly est l'occasion de mieux définir et matérialiser le projet communal et intercommunal de trame verte et bleue. Que ce soit pour les Vœux en berges de Seine, les Roses en bordures de voie ferrée, Cœur d'Orly et son projet de coulée verte, les grands projets d'aménagement doivent contribuer au renforcement de cette trame structurante :

- en préservant des espaces de nature hautement qualitatifs dans chaque projet, conçus en intégrant les impératifs de connexion au reste du maillage écologique local, et notamment :
 - en encourageant la végétalisation des constructions (murs et toitures végétalisés),
 - en généralisant la réalisation d'aménagements paysagers lors de la création de liaisons douces,

- en faisant des quartiers des Vœux et des Roses des références conciliant développement urbain et préservation de la biodiversité,
- en mettant en valeur et en renforçant l'intérêt écologique de la propriété des Roses dans le cadre de l'aménagement du quartier,
- en profitant des projets de renouvellement urbain pour rendre plus lisibles les espaces verts et les connecter à la trame verte structurante
- en augmentant l'intérêt écologique des espaces ouverts sur le site de l'aéroport et des emprises ferroviaires.

3.2.3 Développer l'offre de nature en ville complémentaire à la trame verte et bleue structurante

En dehors de son projet écologique structurant de trame verte et bleue, les espaces urbanisés d'Orly seront eux aussi des supports de développement des espaces de végétalisation qui viendront compléter et étoffer les continuités identifiées :

- en maintenant des espaces verts de pleine terre dans toutes les nouvelles opérations d'urbanisme, en plus de ceux prévus dans les grandes opérations ;
- en améliorant la connaissance et en agissant en faveur de la conservation du patrimoine arboré de la ville, qu'il s'agisse des alignements d'arbres ou des arbres remarquables ;
- en instaurant des principes de respect écologique à assurer dans les espaces verts existants et futurs : palette végétale locale, gestion différenciée, hôtels à insecte, ruches, etc. ;
- en végétalisant les liaisons douces existantes et futurs (piétonnes et/ou cyclables) : mails paysagers, etc. ;
- en préservant le corridor écologique que constitue le talus de voie ferrée ;
- en développant les initiatives de types jardins familiaux et jardins partagé, espaces productifs et de liens sociaux.

3.3 Faire rayonner le patrimoine urbain et paysager témoin de l'identité orlysiennne

3.3.1 Donner à découvrir une image renouvelée de la ville qui s'appuie sur la valorisation du site naturel sur lequel s'est développé Orly

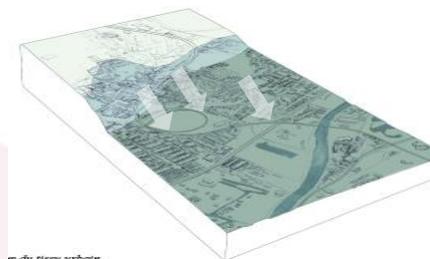
Le territoire Orlysienn est caractérisé par la présence d'un relief marqué, depuis la vallée de la Seine à l'est jusqu'au plateau à l'ouest. Cette configuration offre des perspectives paysagères intéressantes qui seront valorisées autant que possible dans les futurs projets :

- en engageant une dynamique d'ouverture sur la vallée de la Seine via l'amélioration de l'accessibilité et la valorisation des atouts paysagers (vues, espaces de nature...);
- en tenant compte du relief et des fenêtres visuelles dans les compositions paysagères et la conception urbaine.



Vue depuis le Sentier des Rosiers – Source : Even Conseil

- en valorisant les vues remarquables : depuis le plateau sur la vallée, vers le patrimoine bâti remarquable (Eglise, maison de l'enfance, école du centre, lavoir...).



Implantation du tissu urbain orlysienn sur le relief – Source : Ecole Nationale des Paysages de Versailles

3.3.2 Affirmer l'unité du territoire

De nombreuses ruptures rythment la composition urbaine d'Orly, rendant les liens infra communaux fragiles. Territoire mosaïque accueillant des quartiers aux fonctionnalités multiples, la création d'une cohérence et d'une unité sera recherchée afin d'atténuer les effets de ruptures existants :

- en axant les efforts sur la mise en valeur des grands axes et notamment :
 - qualifier le paysage urbain au travers des espaces publics (signalétique, marquage, végétalisation des axes, développement des liaisons douces),
 - favoriser une cohérence architecturale le long des grands axes.
- en affirmant des centralités structurantes et secondaires des lieux d'échanges et de rencontre à haute valeur paysagère : centre ancien, Fer à Cheval, gares ;
- en valorisant les abords de la ville et ses entrées comme des lieux porteurs de paysage et d'image représentant la ville d'Orly ;
- en mettant en valeur le patrimoine architectural et urbain :
 - en préservant et en mettant en valeur les éléments remarquables et le patrimoine historique d'intérêt local (école du Centre, bibliothèque Louis Bonin, lavoir, maison de l'Enfance, château Méliès, etc.), les murs en meulière, etc.,
 - en poursuivant la valorisation du centre historique,
 - en facilitant la bonne intégration des projets dans le paysage, en utilisant un vocabulaire architectural en cohérence dans les nouvelles opérations (matériaux, couleurs...),
 - en relançant la dynamique des sentiers découverte d'Orly.

3.4 Maîtriser l'exposition des habitants aux risques et nuisances et garantir un cadre de vie apaisé

3.4.1 Coordonner risques naturels et développement urbain

Des risques naturels existent à Orly et soumettent les projets communaux à des contraintes techniques. Le principal risque est celui d'inondation par débordement de la Seine, qui couvre l'est de la ville, et concerne en particulier le quartier des Vœux. L'aménagement de celui-ci devra intégrer ce risque et se référer aux exigences du plan de prévention du risque d'inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne, en souhaitant toutefois des ajustements périmétriques ne perturbant pas l'écoulement des eaux en cas de crue et d'inondation.

Enfin, le risque de mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles intervient lui aussi dans une vaste partie du territoire, et sera considéré dans les choix d'emprises et la structure des bâtiments.

3.4.2 Préserver un cadre de vie de qualité en limitant l'exposition des habitants aux nuisances et aux pollutions liées aux activités économiques et aux transports

Les sources de nuisances principales auxquelles est soumis Orly relèvent de la présence de l'aéroport, de voies ferrées RER et de routes départementales qui engendrent des nuisances sonores ayant un impact potentiel sur la santé des habitants. L'implantation d'activités économiques autour de l'aéroport et dans le secteur SENIA peut également être source de conflits avec les zones résidentielles. Il s'agira alors de protéger les populations de ces nuisances :

- en tenant compte des nuisances sonores liées à l'aéroport et le long des grands axes ;
- En préservant des zones calmes, notamment en bord de Seine, ou dans les espaces verts ;
- En soutenant un projet de développement économique compatible avec la dominante résidentielle de la ville et limiter les nuisances induites ;

- En soutenant le renforcement du réseau de transports en commun et en optimisant le tissu urbain dans les secteurs les mieux desservis ;
- En intégrant le passage de canalisations et de lignes à haute tension dans les réflexions urbaines ;
- En intégrant les sites potentiellement pollués dans les ambitions de développement de la ville et en incitant à leur dépollution et à leur réinvestissement.

Asseoir l'accès et la présence de la nature en ville : Assurer une trame verte et bleue structurante constituée d'un réseau d'espaces verts publics et privés en « pas japonais »

Ville d'Orly



← **Mettre en valeur le patrimoine naturel d'exception de la Seine**

Assurer la préservation des espaces verts existants :

-  Préserver et valoriser les espaces verts publics
-  Préserver les coeurs d'îlots végétalisés
-  Paysager les espaces résidentialisés

 **Créer de nouveaux espaces verts à l'occasion des grands projets**

Développer l'offre de nature en ville complémentaire à la trame verte et bleue :

-  Arbres d'alignements, liaisons douces
-  Préserver les grands corridors écologiques par une gestion adaptée, notamment les voies ferrées

Soutenir l'émergence d'un urbanisme durable :

-  - transition énergétique, limitation de l'empreinte écologique, etc.
- mise en valeur du patrimoine naturel, bâti et paysager
- prise en compte des risques et nuisances

